



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2002

DE LA COMMISSION FÉDÉRALE CONTRE LE RACISME

Points forts 2002

Rencontres

- ♦ Conférence nationale du 20 mars 2002 à l'Université de Berne en collaboration avec le « Groupe de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir » (GRAN) et le Centre de coordination de la formation continue de l'Université de Berne sur le thème « Les ombres du passé et le poids des images – le racisme anti-noir en Suisse ».
- ♦ Journée de réflexion 2002 en collaboration avec la FEPS, Migratio et la FSCI sur le thème « Reconnaissance juridique des communautés religieuses ».
- ♦ Journée annuelle avec les représentant(e)s des cantons.
- ♦ Séance commune avec la Commission fédérale des étrangers et la Commission fédérale des réfugiés sur le thème « Dialogue des < cultures > – perspectives de la politique d'intégration en Suisse et en Europe ».

Etudes

- ♦ Publication de l'étude « Hilfe für Opfer rassistischer Diskriminierung – eine Analyse des Angebotes in der Schweiz » (Aide aux victimes de discrimination raciale – une analyse de l'offre en Suisse ; n'existe qu'en allemand).
- ♦ Version remaniée et complétée de l'étude sur la reconnaissance juridique des religions en Suisse sous le titre « L'Etat et les religions en Suisse ».
- ♦ Mandat pour mener une étude sur la situation de personnes avec permis F en Suisse - « Acceptés mais exclus ? »
- ♦ Mandat pour mener une étude qualitative sur la situation des Noirs habitant la Suisse
- ♦ Analyse et synthèse de plus de 230 jugements rendus en Suisse jusqu'en 2002 concernant l'art. 261^{bis} CP.

Traitement de cas de conflits

- ♦ Consultations individuelles, en augmentation pour les personnes de couleur (augmentation des réclamations pour contrôles policiers)

Travail de relations publiques et de sensibilisation

- ♦ Changement de présentation de TANGRAM et publication du N° 12 sur le thème « La lutte contre le racisme sur le plan international » (Rassismusbekämpfung international ; Lotta al razzismo sul piano internazionale) avec en annexe un tableau (en allem. et fran.) des conventions internationales des droits de l'homme et un état de leur ratification par la Suisse.
- ♦ Participation de la présidence et du secrétariat à différentes manifestations nationales.

Affaires internationales

- ♦ Participation à des conférences internationales en tant qu' *organe national spécialisé* dans le domaine des droits de l'homme et de la lutte contre le racisme.

1. Commentaire de la situation en 2002

L'année 2002 a vu l'adhésion de la Suisse à l'ONU dont elle devient le 190^{ème} membre. La Suisse peut ainsi non seulement poursuivre sa politique traditionnelle de défense des droits de l'homme, mais aussi s'engager avec plus de poids en faveur des droits de l'homme en général et de la lutte contre le racisme en particulier. Comme l'ont montré le 2^{ème} et 3^{ème} rapport de la Suisse au CERD, on a déjà beaucoup progressé depuis la ratification de la Convention de l'ONU pour l'élimination de toute forme de discrimination raciale en 1994 et l'adoption de la disposition pénale antiraciste. Mais les compléments apportés par la CFR au 2^{ème} et 3^{ème} rapport et les recommandations du CERD à la Suisse montrent qu'il reste beaucoup à faire.

Un point particulièrement frappant est l'augmentation du nombre d'abus et d'exclusions concernant des personnes à peau foncée, indépendamment de la durée de leur séjour dans notre pays - qu'elles y résident depuis longtemps, qu'elles y soient même nées ou qu'elles soient arrivées récemment d'Afrique occidentale en tant que demandeurs d'asile. Etonnamment, les médias ont accordé à ce thème beaucoup d'attention, fait qui doit être mis en relation avec la votation sur l'initiative populaire de l'UDC du 24 novembre.

Durant pratiquement toute l'année, le conflit au Proche-Orient est resté très présent dans les médias. Ici et là ont paru dans la presse des déclarations antisémites ou pouvant inciter à l'antisémitisme. La communauté juive a ressenti les reportages sur les événements en Israël comme de plus en plus tendancieux, ce qui a conduit à la création par la FSCI du centre d'observation des médias. La CFR s'est également occupée en 2002 de questions touchant l'antisémitisme, par exemple durant sa retraite du mois de mai où elle avait invité le professeur Wolfgang Benz du « Zentrum für Antisemitismusforschung » de Berlin.

En revanche, on n'a pas observé en 2002 d'augmentation de manifestations anti-islamiques, en dépit du fait que la situation mondiale a beaucoup changé après le 11 septembre 2001 vis-à-vis de l'Islam et des pays islamiques et que l'opinion publique mondiale suit avec attention la situation en Irak.

Un événement important à signaler à la fin de l'année 2002 : le départ de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss et son remplacement par Monsieur Couchepin. Madame Ruth Dreifuss a résolument soutenu le travail de la CFR dès le début et c'est elle qui a permis à la commission d'agir conformément à son mandat. La CFR désire adresser ici à Ruth Dreifuss ses remerciements pour son engagement inlassable en faveur de la lutte contre le racisme.

2. Affaires internes

2.1 Membres/nominations

Pour l'année 2002, il faut signaler deux démissions à la CFR:

- a) Josef Nigg a quitté sa charge de conseiller national d'Obwald. La Conférence des directeurs cantonaux de la justice et de la police (CDJP) aura un nouveau représentant à la CFR.
- b) Jean-Claude Prince s'est retiré de la CFR pour raisons professionnelles. Mais l'Union syndicale suisse continue d'être représentée à la Commission.

Trois nouveaux membres ont été nommés par le Conseil fédéral:

- c) Daniel Cornu de Lausanne, dr ès théol., directeur du Centre romand de formation des journalistes (CRFJ);
- d) Madame Vania Alleva de Zurich, membre de l'USS et responsable des questions de migration
- e) Yüksel Tellici de Zurich, conseiller dans des antennes spécialisées pour les étrangers à Zurich et à Zoug.

2.2 Séances plénières

La Commission a tenu cinq séances plénières en 2002, les 15 janvier, 26 mars, 13/14 mai, 9 septembre et 19 novembre.

2.3 Séances de la présidence

La présidence et le secrétariat de la CFR ont tenu sept séances en 2002, dont six ordinaires, les 13 février, 24 avril, 13 juin, 21 août, 4 novembre et 18 décembre, ainsi qu'une séance extraordinaire le 12 mai consacrée à la répartition des tâches entre la CFR et le SLR. Ces séances servent à discuter des manifestations officielles, à planifier les affaires courantes, à assurer le suivi des projets et à analyser brièvement quelques cas particuliers.

2.4 Secrétariat

Les nouvelles collaboratrices du secrétariat de la CFR, Madame Gioia Weber (responsable de TANGRAM et des relations publiques de la Commission) et madame Eliane Baumann (responsable de l'administration du secrétariat) se sont bien familiarisées avec leur nouveau domaine d'activité. Du printemps à la fin de l'année 2002, Madame Fabienne Zannol, lic. en droit, a travaillé au secrétariat en tant que juriste stagiaire.

Répartition des tâches entre la CFR et le SLR : la coexistence et la collaboration entre les deux organismes ont été testées dans la pratique au cours de l'année 2002. Le Service est responsable des tâches administratives et de la gestion du « Fonds de projets contre le racisme et en faveur des droits de l'Homme », au nom du DFI. La CFR se concentre sur le travail politique et la sensibilisation du public et se consacre à des projets spécifiques. La coordination entre les deux entités est assurée par la responsable du secrétariat de la CFR, Doris Angst Yilmaz.

2.5 Site web de la CFR

La présence sur Internet prend toujours plus d'importance pour le travail de relations publiques de la CFR. La page d'accueil (adresse : www.ekr-cfr.ch) est beaucoup consultée par les internautes. Le volume des commandes via Internet des produits de la CFR a considérablement augmenté. De même, les questions d'ordre général et les témoignages sur des cas de discrimination parviennent toujours plus fréquemment au secrétariat par e-mail.

Une version anglaise sera créée dans un proche avenir, en plus des langues actuelles (allemand, français, italien). Dans l'ensemble, le site de la CFR va être restructuré et deviendra plus dynamique. Des pourparlers sont en cours dans le but d'y installer une banque de données – une aide précieuse pour faciliter l'accès du site aux personnes extérieures intéressées à trouver une synthèse des jugements rendus concernant l'art. 261^{bis} CP (voir 4.8) ou les opinions des journaux sur ce sujet (à la rubrique revue de presse).

3. Travail de la Commission thème par thème

3.1 Médias

La CFR a intensifié ses contacts directs avec les journalistes, en particulier avec la Fédération suisse des journalistes (FSJ). Un projet commun a été ébauché au cours de diverses séances : la création d'un centre d'observation et de documentation, sous le nom de *Monitoring Reply*. Ce projet, présenté aux membres de la FSJ réunis en congrès semestriel, n'a finalement pas remporté leur adhésion. Les journalistes présents craignaient que ce centre ne devienne un organe de censure. Même en les assurant du contraire, les initiateurs du projet FSJ ne sont pas parvenus à convaincre leurs collègues de l'utilité d'un tel centre d'observation.

Du point de vue de la CFR, ce résultat est plutôt décourageant ; mais elle ne va pas pour autant geler le thème « médias », ni supprimer les contacts avec les journalistes. Bien au contraire, puisque le thème choisi pour la prochaine rencontre nationale au 21 mars 2003 à l'Université de Berne est « Le racisme et les minorités dans les médias » (titre provisoire). Le même thème sera traité dans le dossier de TANGRAM N° 13.

3.2 Opinion publique

La rencontre nationale de la CFR de cette année, le 20 mars à l'aula de l'Université de Berne, portait le titre « Les ombres du passé et le poids des images – le racisme anti-noir en Suisse ». Elle a été organisée en collaboration avec le Groupe de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir (GRAN) (nouveau nom: Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir – CRAN) et le Centre de coordination de la formation continue de l'Université de Berne. Du point de vue thématique, cette rencontre enchaînait sur les résultats de la Conférence mondiale de l'ONU de septembre 2001 à Durban, tout en mettant en lumière un phénomène auquel on n'a pas porté toute l'attention nécessaire : un grand nombre d'images profondément enracinées dans les mentalités entachent les rapports de la population suisse avec les personnes de couleur et peuvent conduire à des préjugés et des discriminations vis-à-vis des Noirs.

La rencontre a été suivie par une centaine de participants et les échos en ont été positifs.

En septembre, la CFR a organisé en collaboration avec la FEPS, Migratio et la FSCI une journée de réflexion intitulée « Reconnaissance juridique des communautés religieuses ». Plus de 60 personnes ont assisté à cette manifestation, dont des représentants de différentes religions reconnues ou non ainsi que des délégués cantonaux et des collaborateurs spécialisés du monde de la science et de l'administration. On a présenté à ce public averti la première version d'une étude commandée par la CFR (voir 4.4) qui traitera des résultats et des pistes de réflexion suivies lors de cette rencontre.

Des membres de la présidence et du secrétariat ont participé à des rencontres et des conférences sur des thèmes très divers touchant à la CFR (voir point 6 Contacts/ Relations publiques).

3.3 Monde du travail

Durant l'année sous revue, il s'agissait de faire le lien avec les résultats de la journée de réflexion de janvier 2001 (voir TANGRAM N° 11) et de définir les mesures à prendre concrètement pour lutter contre la discrimination sur le lieu de travail. Ce processus a été quelque peu freiné par le départ de la CFR du représentant des travailleurs, mais il va reprendre.

3.4 Discrimination des Noirs

Les cas de discrimination vis-à-vis de personnes à la peau foncée se sont multipliés au cours de l'année sous revue. Le secrétariat de la CFR a eu connaissance de cas où de jeunes hommes à la peau foncée se sont sentis victimes d'interventions policières abusives ou ont été grossièrement injuriés par des personnes de leur entourage. Cette accumulation d'actes de discrimination envers des personnes de couleur doit être mise en relation avec l'augmentation du nombre de jeunes requérants d'asile en provenance de pays d'Afrique occidentale, auxquels on reproche généralement d'abuser de leur statut de requérants d'asiles et d'être actifs sur le marché de la drogue. Les médias se sont soudain penchés avec beaucoup d'attention sur ce sujet.

La CFR a repris cette problématique dans sa séance plénière de septembre où elle avait invité le vice-directeur de l'Office fédéral des réfugiés, monsieur Joerg Frieden. Celui-ci a montré que le nombre de demandes d'asile déposées par des personnes venues d'Afrique avait augmenté de 20 % durant les 18 derniers mois et que les pays d'origine s'étaient déplacés de l'Afrique centrale et orientale vers l'Afrique occidentale.

La CFR va continuer à se pencher sur ce sujet et a mandaté une étude sur la situation des Noirs en Suisse (voir 4.7)

3.5 Gens du voyage

La situation des gens du voyage en Suisse n'a guère changé par rapport à l'année précédente. La CFR entend encore et toujours parler de conflits concernant les aires de stationnement et de passage. Les places de stationnement sûres et équipées pour les gens du voyage manquent cruellement dans les communes suisses.

Lorsque des gens du voyage étrangers et suisses revendiquent les mêmes aires de stationnement et de passage, c'est souvent sur ces derniers qu'incombe la responsabilité vis-à-vis des autorités de l'état de ces lieux pendant et après leur utilisation par des gens du voyage étrangers. La fondation *Assurer l'avenir des gens du voyage suisses* a organisé le 8 novembre une rencontre sur le thème « Séjour des gens du voyage étrangers ». La CFR y a participé et a souligné qu'il était inacceptable de jouer les uns contre les autres les gens du voyage étrangers et suisses. Les cantons et les communes ont l'obligation d'appliquer le règlement sur les constructions et le plan de zones pour tous les habitants, qu'ils soient nomades ou sédentaires. Ceci est naturellement valable pour tous les services publics.

D'autre part, le Conseil des Etats n'a toujours pas donné son accord à la ratification de la convention 169 de l'OIT. Cette affaire reste pendante.

Cette année, la Suisse a publié son premier rapport sur l'application de la convention-cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités. Au préalable, on a procédé à un audit et rédigé un commentaire de ce rapport du point de vue des gens du voyage suisses. Ceux-ci ont fait remarquer que ce rapport part d'un concept de minorité principalement linguistique (la Suisse quadrilingue), concept trop étroit pour couvrir tout l'éventail des modes de vie que cette convention-cadre doit protéger, comme dans le cas de la culture jénisch.

3.6 Antisémitisme

La levée de l'interdiction de l'abattage rituel soutenue par le Conseil fédéral et le Parlement a fait l'objet de violents débats publics dans la foulée de la révision de la loi sur la protection des animaux. Les révisionnistes connus et ceux qui nient l'holocauste ont nettement pris position contre la levée de l'interdiction – en accord avec les amis des animaux qui entendaient prouver à l'aide de faits scientifiques que l'abattage rituel est cruel envers les animaux. Le débat public à propos de la révision de la loi sur la protection des animaux s'est finalement cristallisé sur cette unique question. La CFR a pris position dans un communiqué de presse en relevant que les racines antisémites de cette interdiction de l'abattage rituel remontent au 19^{ème} siècle. Cependant elle s'est abstenue de tout commentaire sur l'aspect de protection des animaux.

L'escalade du conflit au Proche-Orient a entraîné une avalanche de reportages sur le conflit israélo-palestinien dans les médias suisses également. Certains articles et émissions TV ont été jugés extrémistes et tendancieux par les cercles concernés suisses. La CFR a rencontré des représentants de la FSCI pour aborder cette question. Dans un communiqué de presse rédigé en commun, les partenaires ont déclaré que la critique à l'égard de la politique actuelle d'Israël ne doit pas être assimilée à l'antisémitisme en tant que tel. La critique des atteintes aux droits de l'homme doit pouvoir s'exprimer, que ces atteintes soient le fait d'un camp ou de l'autre. D'autre part, il n'est pas acceptable que des Suissesses et des Suisses juifs soient rendus responsables de la politique de l'Etat d'Israël et quasiment persécutés du seul fait qu'ils sont juifs.

3.7 Islam et antiislamisme

Malgré une certaine islamophobie perceptible en Suisse, la CFR a constaté que les événements du 11 septembre 2001 n'ont pas provoqué d'actes de violences envers la

population musulmane de Suisse. Dans le débat passionné sur la levée de l'interdiction de l'abattage rituel qui concernait directement non seulement les consommateurs de viande casher, mais aussi ceux de viande hallal, les cercles musulmans ont été moins visés que les cercles juifs. Cette présence plus discrète tient aussi à la faible organisation de la communauté musulmane. Il n'y a pas d'interlocuteur habilité à parler au nom de la population musulmane résidant en Suisse dans des cas comme celui du débat sur l'interdiction de l'abattage rituel.

Du point de vue de la CFR, il existe encore et toujours cinq domaines dans lesquels les Musulmans résidant en Suisse peuvent être discriminés : l'inhumation selon les prescriptions du Coran, la création de centres religieux et de mosquées, l'enseignement de la religion dans les écoles publiques, l'autorisation et la formation des imams et professeurs de religion ainsi que le port du foulard pour les institutrices des écoles publiques.

La CFR s'est vue amenée à prendre position sur les propos du directeur du centre islamique de Genève qui approuvait dans la presse française la lapidation des femmes adultères et la mise au ban religieux des malades du sida. La CFR a rappelé que la peine de mort avait été abolie depuis longtemps en Suisse et qu'aucun fait ne justifiait le non-respect des droits de l'homme et de la législation suisse. Elle a appelé au respect de tous les Musulmans vivant en Suisse et a condamné l'extrémisme sous toutes ses formes.

3.8 Extrémisme de droite

Ce domaine est traité par le Service de lutte contre le racisme (SLR) dans le cadre du groupe de travail interdépartemental (IDA REX). Aucun cas d'extrémisme de droite n'a été signalé à la CFR durant l'année sous revue.

3.9 Application des résultats de la Conférence mondiale contre le racisme (WCAR)

En juin, la cheffe du Département fédéral de l'intérieur, la conseillère fédérale Ruth Dreifuss, a adressé une lettre à tous les cercles intéressés présentant ce qui était prévu pour appliquer les résultats de la Conférence mondiale sur le racisme. La CFR a été chargée par la conseillère d'établir une liste des activités de lutte contre le racisme (dans le sens de la WCAR) qui existent en Suisse.

4. Publications/Recherche

4.1 Nouvelle présentation du bulletin de la CFR – TANGRAM

La commission avait décidé l'année précédente une refonte de son bulletin semestriel TANGRAM. L'objectif était de rendre TANGRAM plus facile à lire (mise en page, taille des caractères, etc.) Le bulletin est désormais imprimé en deux couleurs à l'intérieur également. Pour la conception graphique, diverses offres venues de toute la Suisse ont été examinées et le travail a été attribué à un studio de graphistes d'Unterägeri.

La structure a changé, le nombre de rubriques a diminué. Par ailleurs, le contenu est davantage axé sur les travaux de la commission.

Le nouveau TANGRAM reflète mieux qu'auparavant le travail de la CFR. On le voit à la rubrique « Nouvelles de la commission » qui publie les projets de la CFR, mais aussi aux rubriques « Consultations » et « Communiqués de presse » en trois langues. Comme jusqu'ici, TANGRAM consacre dans chaque numéro un dossier à un sujet d'actualité. Dans le « Panorama », le bulletin offre à des ONG l'occasion de se présenter ; il fait un reportage sur le *best practice* et offre aussi une place au SLR.

4.2 TANGRAM N° 12 « La lutte contre le racisme sur le plan international »

Le dossier du premier numéro nouvelle version est consacré aux instruments de la lutte internationale contre le racisme. On y trouve aussi différents articles sur la Conférence mondiale contre le racisme (WCAR) qui n'avaient pas encore été publiés. Le dossier est complété par un tableau tiré à part (en allemand et en français) qui recense la plupart des conventions internationales sur la lutte contre le racisme et la discrimination ainsi que l'état de leur ratification par la Suisse.

4.3 Etude « Hilfe für Opfer rassistischer Diskriminierung »

Cette étude, réalisée par le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population sur demande de la CFR, montre qu'il y a de grands besoins en matière de formation et de mise en réseau des différents acteurs dans les antennes existantes. Tant l'accès que la qualité des offres en présence devraient être nettement améliorés. Elle constate en outre un grand besoin d'approfondissement et de professionnalisation chez les collaborateurs dans les différentes antennes, mais aussi de création de centres de consultations juridiques individuelles ou de médiation juridique. Parmi les 130 acteurs qui ont répondu à l'enquête, on trouve aussi bien des associations de locataires, des offices sociaux et des services psychologiques scolaires que des ONG spécialisées.

L'étude a paru en début d'année (en allemand, avec résumés en français et en italien) et elle a été présentée aux médias au cours d'une conférence de presse. La mise en application des résultats de cette étude passe par le SLR ainsi que par les projets encouragés par le « Fonds de projets contre le racisme et en faveur des droits de l'Homme » et par les ONG. Le SLR a pris une première mesure en publiant en 2002 un répertoire d'adresses qui recense environ 200 points de contact dans tous les cantons.

4.4 Etude « L'Etat et les religions en Suisse »

La CFR a mandaté le Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population à Neuchâtel pour réaliser une étude sur la reconnaissance de droit public des communautés religieuses en Suisse. Cette étude analyse les chances mais aussi les limites de la diversité religieuse en Suisse et montre la marge de manœuvre (droits et devoirs) de cette diversité religieuse vécue dans le contexte de la structure fédéraliste de la Suisse. Elle est complétée par une liste des procédures de reconnaissance juridique, qui varient d'un canton à un autre.

Les résultats de la journée de réflexion organisée en septembre 2002 par la CFR, la FEPS, *Migration* et la FSCI figurent également dans cette étude. Une version remaniée paraîtra en 2003 en trois langues dans la série des rapports de la CFR.

4.5 Etude « Acceptés mais exclus ? »

Au début de l'été 2002, la CFR a donné au Forum suisse pour l'étude des migrations et de la population (FSM) mandat de réaliser une étude sur ce thème. Dans ses documents finaux, la Conférence mondiale contre le racisme a défini les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile comme un groupe cible du racisme, ajoutant ainsi une dimension sociale aux critères traditionnels d'exclusion que sont l'ethnie et la couleur de la peau.

Le permis F avait été introduit en 1998 comme permis de séjour provisoire pour les demandeurs d'asile qui n'avaient pas obtenu le statut de réfugiés mais dont le renvoi était inadmissible, voire impossible. Pour beaucoup de personnes concernées, le permis F est devenu depuis lors un permis de séjour durable lié à nombre d'incertitudes et de limitations. La CFR craint que sur la base de ce statut, les personnes concernées ne subissent de graves préjudices. L'étude projetée a pour but de mettre systématiquement en lumière les conditions de vie de personnes admises à titre provisoire. Elle sera complétée par une expertise juridique visant à examiner les conditions de vie présentées du point de vue de la constitution et de la convention internationale des droits de l'homme. Les premiers résultats de cette étude sont attendus pour début 2003.

4.6 Etude sur la « situation des personnes à peau foncée en Suisse »

Comme indiqué au point 3.4, le sujet du racisme anti-noir a accompagné la CFR durant toute l'année. La CFR envisage de traiter le thème de la situation des personnes à peau foncée en Suisse dans une étude représentative. Celle-ci sera réalisée par des chercheuses qui appartiennent elles-mêmes au groupe concerné. Elles sont soutenues par les directeurs de l'*Institut d'études sociales – Groupe intermigra* à Genève. Cette étude paraîtra vraisemblablement au printemps 2003 dans la série des publications de la CFR.

4.7 Synthèse des jugements rendus à propos de la norme pénale antiraciste, art. 261^{bis} CP

La CFR étudie et documente d'un point de vue scientifique la pratique jurisprudentielle concernant l'article du Code Pénal. Elle a constitué une documentation réunissant les résumés rendus anonymes de quelque 230 jugements prononcés jusqu'ici par les tribunaux suisses (à tous les niveaux). Les jugements sont classés par date, canton, infraction et verdict avec index des mots clés. Ils sont mis à disposition du public sur le site web de la CFR (www.ekr-cfr.ch). La synthèse sera mise à jour en permanence.

Cette documentation permettra d'avoir un aperçu de l'éventail des cas et des jugements et offrira au public intéressé la possibilité de retrouver facilement des cas précis. Elle permettra aussi aux juristes de se faire une idée sur l'état des lieux dans la pratique. La CFR vise à faire ainsi mieux connaître la norme pénale antiraciste et son utilisation dans la pratique des tribunaux. La documentation disponible sur la page web de la CFR sera complétée par une brochure sur le même sujet. L'objectif de cette publication est de répondre aux questions fondamentales concernant cette norme pénale exigeante.

5. Procédures de consultations/Prises de position

En 2002, la CFR a pris position et rédigé des rapports sur les sujets suivants :

- ♦ Consultation relative à la révision de la loi sur la protection des animaux (LPA) et la demande de levée de l'interdiction de l'abattage rituel qui lui était liée (voir 3.6 et 3.7). La prise de position était accompagnée d'un communiqué de presse.
- ♦ CERD: prise de position de la CFR sur le 2^{ème}/3^{ème} rapport de la Suisse à propos de la Convention pour l'élimination de toute forme de discrimination raciale.
- ♦ ONU: rapport au HCDH sur la situation de la population musulmane en Suisse après le 11 septembre 2001 (voir aussi 3.7).

Dans les *prises de position* qu'elle a publiées (communiqués de presse), la présidence de la CFR s'est exprimée sur les sujets suivants :

- ♦ *Antisémitisme en relation avec le durcissement du conflit du Proche-Orient* : communiqué de presse commun de la CFR et de la FSCI concernant la relation supposée entre une critique de la politique d'Israël et des déclarations antisémites (voir 3.6).
- ♦ *Reconnaissance du génocide des Arméniens*: La mise en lumière de phénomènes de nature raciste survenus dans le passé fait elle aussi partie du travail de prévention de la CFR. La CFR salue dans un communiqué de presse l'intention du Conseil fédéral de mener avec la Turquie un dialogue permanent sur les droits de l'homme. Mais ce dialogue ne doit pas mettre entre parenthèses la reconnaissance de souffrances passées et devrait inclure une déclaration politique de reconnaissance du génocide des Arméniens. La CFR estime que c'est à la politique et non aux tribunaux de décider ce qu'il faut considérer comme génocide.
- ♦ *Droits individuels dans un Etat démocratique et confessionnellement neutre* : communiqué de presse en relation avec les déclarations du directeur du *Centre islamique* genevois sur la question de la lapidation de femmes « adultères » conformément à la charria (voir 3.7).

6. Contacts/relations publiques

6.1 Collaboration interdépartementale/Contacts avec les autres commissions

La CFR a collaboré en 2002 avec les *services fédéraux* suivants:

- ♦ Direction du droit international public (DFAE):

Participation à la délégation suisse et présentation des compléments de la CFR au 2^{ème} et 3^{ème} rapport de la Suisse devant le CERD.

Préparation et discussion avec des représentant/es du Conseil de l'Europe sur le premier rapport de la Suisse relatif à la mise en œuvre de la convention cadre du Conseil de l'Europe pour la protection des minorités nationales.

- ♦ Division politique IV du DFAE:

Participation à la discussion portant sur la création d'une Commission nationale des droits de l'homme dans le cadre d'une conférence sur le même thème (31 octobre). La vice-présidente Cécile Bühlmann a participé à la table ronde du groupe de travail « Avons-nous besoin en Suisse d'une institution nationale des droits de l'homme ? ».

- ♦ Office fédéral de la police (OFP) du DFJP:

Participation à une rencontre (direction d'un atelier) sur le thème « Collaboration entre la police et les travailleurs sociaux dans le domaine de la toxicomanie » (22/23 octobre).

Collaboration avec les *commissions partenaires CFE et CFRe* :

Les trois commissions CFR, CFE et CFRe (commission féd. des réfugiés) ont organisé une rencontre commune le 7 novembre sur le thème « Dialogue des <cultures> – perspectives de la politique d'intégration en Suisse et en Europe ». La vice-présidente Boël Sambuc a défendu lors de la table ronde la position critique de la CFR sur le thème « contrat de migration ».

6.2 Contacts avec les ONG

Divers contacts ont été pris en 2002:

- ♦ Avec la *Société pour les peuples menacés* en rapport avec la non-ratification de la convention 169 de l'OIT pour la protection des peuples indigènes ;
- ♦ avec la *CRAN* pour préparer la rencontre nationale du 20.3.2002 et pour planifier l'étude sur les sentiments des personnes à la peau sombre en Suisse quant à leur situation
- ♦ avec *Tikk/SOS-Team für interkulturelle Konflikte und Gewalt* (Equipe de secours pour les conflits interculturels et la violence) en relation avec un projet de formation à l'intention des collaborateurs des antennes spécialisées (axe de travail désormais pris en charge par le SLR)
- ♦ avec le *Forum contre le racisme* pour mettre en application les résultats de la WCAR.

6.3 Contacts avec les cantons

La CFR organise chaque année une journée avec les personnes de contact pour les questions de racisme et de migration au niveau des cantons. Ont été abordés, entre autres, les thèmes suivants :

- ♦ le racisme anti-noir. Monsieur Joerg Frieden (ODR) avait été invité pour cette rencontre avec les représentant/es des cantons ; il a parlé de l'augmentation des demandes d'asile de la part de personnes venues d'Afrique (voir 3.4).
- ♦ mise en œuvre du rapport « Gens du voyage et aménagement du territoire » (2001) de la Fondation *Assurer l'avenir des gens du voyage suisses* : la CFR constate que

dans les cantons, on connaît encore très mal les conditions de vie des gens du voyage ; elle estime qu'il est urgent d'appliquer les conclusions du rapport au niveau des cantons (voir 3.5).

6.4 Contacts internationaux et présence de la CFR en tant qu' *organe national spécialisé*

Il est important pour la CFR de faire connaître son rôle en tant qu'institution nationale spécialisée et d'entretenir des contacts avec d'autres institutions nationales contre le racisme et en faveur des droits de l'homme. Cela sert au transfert du savoir-faire et permet de comparer la situation de la Suisse avec celle d'autres pays européens.

La présidence et le secrétariat ont participé cette année à toute une série de rencontres ou conférences nationales et internationales :

- ♦ Rencontre des associations européennes de la Croix Rouge à Berlin (21 février) (Doris Angst Yilmaz, responsable du secrétariat).
- ♦ The Sixth International Conference for National Human Rights Institutions à Copenhague (10 – 13 avril) (Boël Sambuc, vice-présidente).
- ♦ Assemblée constitutive de l'Association francophone des Commissions nationales des droits de l'homme à Paris (29 – 31 mai) (Boël Sambuc, vice-présidente).
- ♦ Rencontre du « Zentrum für Antisemitismusforschung » à Berlin (24 octobre) (Georg Kreis, président)
- ♦ Participation à la « 2nd Round Table of the Council of Europe with National Human Rights Institutions, 4th European Meeting of National Institutions » à Belfast et Dublin (13 – 16 novembre), une rencontre du Conseil de l'Europe (Boël Sambuc, vice-présidente et Doris Angst Yilmaz, responsable du secrétariat). La CFR y avait un statut d'observateur mais a pu tout de même apporter des contributions très importantes aux discussions.

7. Médiation

Des demandes sont parvenues en 2002 à la CFR dans les domaines suivants :

Apprentis ; conflit à la disco ; interventions de la police ; discrimination des hommes de pays du Sud dans la question du droit de visite des enfants.

De nombreuses demandes sont parvenues à la CFR par le site web. Elle les trie et les adresse à l'instance concernée sur la base du répertoire d'adresses du SLR.

8. Perspectives

Points forts 2003**Rencontres**

- Rencontre nationale avec le Centre de coordination pour la formation continue de l'Université de Berne sur le thème « Racisme et minorités dans les médias » le 21 mars 2003.

Bulletin de la CFR

- TANGRAM N° 13 sur le thème « Racisme et minorités dans les médias », printemps 2003.
- TANGRAM N° 14, éven. sur le thème « Racisme à l'école » (à définir), automne 2003.

Publications (brochures)

- Etude « L'Etat et les religions en Suisse ».
- Synthèse des jugements rendus selon la norme pénale antiraciste 261^{bis} CP, sous forme de rapport.
- Etude « Acceptés mais exclus? »
- Etude « Sentiments des personnes à peau foncée sur leur situation en Suisse ».
- Analyse de l'état de la lutte contre le racisme en Suisse par rapport aux exigences de la WCAR (mandat de la conseillère fédérale Ruth Dreifuss).

Travail de sensibilisation

- Approfondissement de la collaboration avec les journalistes.
- Discussion avec des politiciens/politiciennes (év. des groupes parlementaires).

Relations publiques (Internet)

- Refonte de la page d'accueil (conception et structure): forme interactive, installation et alimentation de la banque de données, portail en anglais.
- Synthèse des jugements selon la norme pénale antiraciste 261^{bis} CP en format Internet (banque de données).
- Mise à jour de la revue de presse sur la page d'accueil (tous les 3 mois).